

# Commune de Magnières

## Compte rendu de la commission Vie Locale Réunion du lundi 14 septembre 2020

### Membres

<b>BABEL Edouard</b>	Maire	présent	compte-rendu
<b>AUBERT Sylvain</b>	Conseiller municipal	excusé	compte-rendu
<b>GEIGER Chloé</b>	Conseillère municipale	excusée	
<b>HINSINGER Claude-Alix</b>	Conseillère municipale	présente	
<b>PERRON Germaine</b>	Conseillère municipale	présente	

Assistait : Christian CUNY

### Ordre du jour

- 1/ préparation du prochain bulletin municipal
- 2/ réflexion sur le plan communal de sauvegarde ([accès direct](#))
- 3/ réflexion sur le projet « 1000 cafés » ([accès direct](#))
- 4/ consultation de Mireille WITZ pour son début d'expérience de la guinguette « l'Abreuvoir »
- 5/ questions diverses ([accès direct](#))

Monsieur le Maire excuse l'absence de Sylvain AUBERT qui lui a fait part de ses réflexions sur les points portés à l'ordre du jour.

### 1/ Préparation du prochain bulletin d'information municipal

Monsieur le Maire propose à la commission d'élaborer le prochain bulletin d'information.

RECTO :

Monsieur le Maire propose de rédiger un éditorial.

Sur la première page figureront les informations sur la vie municipale (commissions, répartitions des rôles ...).

VERSO :

Des informations légales

Des informations pratico-pratiques

Des informations locales : vie associative, économie, services publics.

Rétroplanning bulletin :

mi-octobre : distribution

bon à tirer, dépôt légal et impression : 2 jours avant la distribution

bouclage mise en page : 3 jours avant la distribution

date limite d'envoi des contenus : idéalement 15 jours avant la date de distribution

## 2/ Réflexion sur le plan communal de sauvegarde

**Rappel réunion précédente :** Monsieur le Maire propose également à la commission de réfléchir à réactualiser le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et plus largement à la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde (voir mémento PCS), qui permettrait aux élus, aux agents municipaux et aux habitants d'atteindre un bon niveau de prévention et de préparation pour réagir rapidement et intervenir efficacement avant et après l'intervention des secours, en cas d'événement. Dans ce cadre, la commission étudiera notamment la mise en place d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (voir plaquette RCSC), avec pour objectif d'impliquer les habitants volontaires en renfort des élus.

Méthode proposée :

- le conseil municipal valide la méthode proposée par la commission.
- le conseil municipal crée ensuite un comité de pilotage « sauvegarde » (délibération à prévoir) : : maire + adjoints + agents municipaux + élus commission vie locale + comité consultatif « vie locale » + personnes prêtes à faire partie de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) + inviter professionnels de la sécurité civile et du secours ?
- le comité de pilotage réalise un état des lieux de la sauvegarde (objectif mars 2021)
- le comité de pilotage met à jour le DICRIM sur la base de l'état des lieux (objectif été 2021)
- parallèlement le comité de pilotage lance un appel (via coupon-réponse dans le bulletin municipal) pour commencer à recenser des habitants volontaires pour rejoindre la future RCSC
- le comité de pilotage organise une séance d'information publique sur la RCSC en invitant des élus de communes ayant une expérience de la RCSC (ex : Essey les Nancy, Pulnoy, Saulxures les Nancy, voir avec Préfecture si existence de communes rurales proches). Il pourrait être intéressant d'inviter des pompiers qui ont une expérience de la RCSC, peut-être un formateur Protection Civile <http://www.adpc54.org/> ou Croix Rouge à voir avec la Préfecture pour obtenir des contacts pertinents.
- le conseil municipal crée la RCSC pour commencer à la préparer à des cas d'événements courants à Magnières (inondation, confinement ou canicule par exemple).
- à faire rapidement car toujours utile : collecter des contacts « alerte » (SMS, mails) de la population pour renforcer le système du « faire suivre ce message » qui existe déjà. Attention à la conformité RGPD.

Important : la sauvegarde est une démarche continue et adaptable (pas un coup et on range le plan communal de sauvegarde dans un tiroir), donc prendre le temps, ne pas chercher à avoir fini car ce n'est jamais fini (ex : info population tous les 2 ans = obligation)

Voir extrait du guide méthodologique page suivante.

## 2.1. Comment conduire le projet : du bon sens et une technique simple

L'élaboration du PCS est un projet transversal. Il nécessite la mobilisation de l'ensemble des ressources de la commune et l'établissement de relations avec les acteurs qui seront impliqués lors de la gestion d'un événement.

Un soutien politique fort doit donc être apporté à la conduite du projet. La motivation des élus, en particulier du maire, est probablement le facteur le plus important pour la réussite du futur plan et ce, quelle que soit la taille de la commune. Même avec des moyens limités, il est possible d'élaborer des outils opérationnels très performants.

La participation des acteurs locaux (citoyens, associations, professionnels...) facilite l'élaboration du PCS et son appropriation.

La première étape consiste à réaliser un bilan des capacités actuelles de la commune à gérer un événement et de l'état de connaissance du sujet. Cet état des lieux sert de base pour définir le travail à accomplir. La commune peut ainsi rédiger son plan d'actions. Il est conseillé à toutes les communes de ne pas négliger cette étape, ne serait-ce que pour formaliser leur démarche. Ce plan d'actions peut se résumer à un **planning prévisionnel** et une répartition des tâches entre les acteurs impliqués dans l'élaboration du PCS.

### Important

#### Les questions principales constitutives de l'état des lieux

- ◆ Connaissons-nous les phénomènes menaçant le territoire et leurs impacts potentiels sur la commune ?
- ◆ Quels sont les documents (réglementaires, études...) dont nous disposons sur le sujet ?
- ◆ Quel sont les mesures prévues (permanence, annuaire, répartition des rôles, inventaires...) pour réagir à un événement ?
- ◆ Quelle est la capacité actuelle pour diffuser une alerte à la population ?

Pour les communes ne disposant pas ou peu de personnel, une **technique simple de mise en situation** peut être utilisée pour élaborer le PCS. Elle consiste à proposer à l'occasion d'une réunion des élus municipaux, un **thème de réflexion très concret**, par exemple : "la préfecture vient d'alerter l'élu de permanence, comment fait-il pour relayer cette alerte à la population ?". Les divers aspects du PCS peuvent être ainsi abordés au cours de quelques réunions.

### 3/ Réflexion sur le projet « 1000 Cafés »

Monsieur le Maire propose à la commission d'échanger sur ce que peut être un "1000 cafés" à Magnières car c'est bien plus qu'un simple « bistrot » ( voir le site Internet [1000cafes.org](http://1000cafes.org) ). Il peut proposer une multitude de services qui n'existent pas sur la commune ou alentour, c'est un « café multi services ». 40 communes en France ont été retenues pour l'appel à projet à ce jour.

Il faudrait imaginer les services qui pourraient être rendus localement (consulter la population) pour en déduire le besoin en termes de local à créer.

Ce serait bien d'avoir un panel d'exemples de « 1000 Cafés » qui marchent bien sur des territoires comme le notre : peut-on demander à la personne qui travaille pour l'asso 1000 cafés de nous en trouver / indiquer ? Avec des images et/ou pages facebook à l'appui ?

La commune n'a toujours pas de proposition de prix sur le bâtiment de la part des propriétaires. La commission reste sceptique quand à l'adhésion des habitants au projet, gage de réussite et de rentabilité.

#### **4/ Consultation de Mireille WITZ pour son début d'expérience de la guinguette « l'Abreuvoir »**

La commission reçoit Mme WITZ pour connaître son début d'expérience à l'Abreuvoir.

Volonté de créer une dynamique de secteur avec les soirées à thèmes, qui rassemblent depuis le début plus de 80% de clientèle locale.

Manque de moyens de communications tel panneaux d'affichages sur le village.

Très satisfaite de son début d'expérience

Très bien intégrée au village

#### **Questions diverses selon les thèmes axes de travail de la commission :**

##### **Communication**

Remarques et propositions pour le site Internet communal [magnieres.fr](http://magnieres.fr), remis en ligne fin juin et en cours de refonte et d'actualisation : on continue dans l'esprit de ce qui est en ligne actuellement ou on revoit tout ? Important de le dire maintenant car cela représente beaucoup de travail, donc on ne rechangera plus le « global » dans 6 mois.

Créer une page « entreprises » et une page « associations »

Alimentation en contenu : demander à tous les conseillers municipaux de ne pas hésiter à prendre des photos pour illustrer les sujets évoqués sur le site Internet.

Concours photo « Magnières » : qui dans la commission souhaiterait se charger de préparer une petite présentation (règlement) pour la prochaine réunion de la commission ? Claude-Alix HINSINGER, référente « événements-cérémonies » pour la commission se porte volontaire.

##### **Action sociale en faveur des plus de 65 ans**

Le comité consultatif va être créé le 21 septembre en conseil.

##### **Actions ponctuelles en faveur du lien social et de la solidarité**

**Rappel réunion précédente :** Monsieur le Maire suggère que la commission puisse prêter attention à toute action qui permettrait de maintenir le lien social et la solidarité dans la commune. Il cite comme exemple les mises à l'honneur de personnes, la distribution des brioches de l'amitié, et plus largement les actions menées par les associations locales.

Point non évoqué par manque de temps.

### **Dimension « humaine » et sociale de la politique de l'habitat**

**Rappel réunion précédente :** La commission souhaite également pouvoir apporter son concours à la dimension humaine et sociale de la politique de l'habitat communale 2021-2031, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Local de l'Habitat annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (voir [PLUi-H CCTLB](#)).

A t'on des nouvelles de l'avancée de ce dossier à la CCTLB ? Une présentation par un agent serait-elle envisageable (en conseil municipal plutôt qu'en commission) ?

**Prochain bulletin d'information :** pas décidé

**Prochaine réunion de la commission :** pas décidé